Réf. Farde e-Assemblées : 2674586

N° OJ : **46**

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/09/2025

Objet : Culture.- Subsides de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 71.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 71.500,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2025 aux associations suivantes et réparti comme suit :

1) 2.000,00 EUR à l'asbl Fantastique Collectif ;
2) 5.000,00 EUR à l'asbl La Maison de la Littérature de Jeunesse "Le Wolf" ;
3) 60.000,00 EUR à l'asbl KunstenFestivaldesArts ;
4) 4.500,00 EUR à l'asbl Jeunesse et Arts plastiques.

Annexes :